

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 6 JUILLET 2021 EN PRESENCIEL

Le Bureau du CST s'est réuni le 6 juillet 2021 de 20 heures 30 à 22 heures, en présenciel. Étaient présents Pierre HOLUIGUE, Michèle et Jean BEAUDRY, Didier PROBST, Eugène MAUREL, Gérard MIQUEL, Michel RANSOU.

Françoise POUJET et Alain LACASSIE étaient excusés.

1 COURRIER : le Club a reçu les courriers de remerciements pour le Téléthon de décembre 2020 (bien qu'il n'ait pu y participer, cause COVID, mais l'intention y était), et pour sa participation aux Championnats de France de sauvetage en piscine les 13 et 14 mai 2021. Le consensus persiste entre nous sur l'insuffisante médiatisation de ces épreuves.

2 FINANCES DU CLUB : nous attendions une subvention d'équilibre du Fonds de Développement de la Vie associative (FDVA) au motif du COVID. Nous venons de recevoir notification d'un refus. Attendons pour savoir ce que deviendra notre autre dossier auprès de l' Agence Nationale du Sport (ANS) et nous aurons bouclé les aides de l'État pour 2021.

Les comptes du Club apparaissent tout juste à l'équilibre, et nous espérons maintenant encaisser le produit des plongées de l' été à Hendaye pour maintenir nos finances à flot.

3 PASS'SPORT JEUNES : la FFESSM compte mettre en place à la rentrée de septembre 2021 une aide financière (50 €) au paiement de leur cotisation aux jeunes de 6 à 18 ans éligibles à l'allocation de rentrée scolaire. Cette aide sera cumulable avec les autres aides, des CAF ou des collectivités locales. Les familles seront prévenues par courrier de leur éligibilité dans la seconde moitié du mois d'août.

4 TELLEMENT TARBES : le samedi 3 juillet, le centre-ville de Tarbes a été piétonnisé avec possibilité pour les clubs de tenir des stands et se faire connaître du public. C'est en quelque sorte un forum des associations, mais en pleine rue.

Le CST avait obtenu un emplacement à l'ombre, au square du Tribunal. Force a été de déguerpir, en raison de la météo, et de se réfugier place Saint Jean où Véronique HOLUIGUE nous a obligeamment accueillis et abrités. Peu de public toutefois, mais les autorités locales ont visité et apprécié notre installation, avec relais dans la presse.

M. DA COSTA a promis d'approcher à nouveau la mairie d' Hendaye pour trouver une solution à nos difficultés de stationnement près du bateau.

5 FETE DE LA MER ET DU LITTORAL : la conférence d' Eric Saint Martin sur les

comptages aux Briquets aura lieu le 9 juillet à partir de 18 heures 30 à la Bourse du Travail de Tarbes. Elle sera suivie d'un apéritif dînatoire au CST, chacun y apportant ce qu'il souhaite partager avec les autres assistants, selon l'usage de l'auberge espagnole. Il est difficile de prévoir autrement, vu que le public de cette conférence est impossible à évaluer.

Une information est parue dans la presse le 7 juillet, avec photo du bateau et article sur les comptages aux Briquets.

5 bis : retrait du matériel pour la sortie du 11 juillet à Hendaye : il est reporté au samedi 10 juillet de 10h30 à midi.

4 BATEAU : L'accès à l' ESPAGNE reste fortement déconseillé à cause de la crise sanitaire. Le bateau est toléré dans les eaux espagnoles, mais ne peut accoster sur le sol espagnol.

La commande de l'inverseur est réparée. Ses premiers utilisateurs ont constaté qu'elle présentait un point dur au passage AV/AR. Consulté, notre mécanicien a déclaré qu'elle était en phase de rodage, et qu'il n'y avait pas à s'inquiéter.

Les branchements électriques du sondeur et du GPS apparaissent peu fiables. David CYPERS s'est proposé pour les sécuriser. A voir avec Jean, lors d'un prochain déplacement sur place. Il faudra également regarder à l'équilibrage de la bouée, la protection du moteur contre la condensation en soute, et la sécurisation du bouchon de réservoir de carburant pour prévenir un possible incident de ce côté là.

5 CONTRÔLE DE L'HONORABILITE DES ENCADRANTS : attention : le terme d'honorabilité ne s'entend qu'au regard d'une éventuelle condamnation pénale. La FFESSM s'aligne sur les autres fédérations, suite aux multiples dossiers d'agression sexuelle ou de maltraitance dans l'enseignement ou la pratique des sports.

A compter de la rentrée 2021, les demandes de licence devraient être complétées par une acceptation de transmission à la Fédération des éléments constitutifs de l'identité des adhérents, afin qu'il soit vérifié qu'ils n'ont pas été condamnés de ce chef. Cette vérification sera faite par le ministère de la Justice.

Cette transmission concerne tous les titulaires d'une fonction quelconque au sein des clubs, même bénévole, aléatoire, sans aucun brevet, qui les mette au contact d'une possible victime, autant dire tout le monde.

6 PROCHAINE REUNION DU CODEP : le 20 juillet à Lourdes.

7 QUESTIONS DIVERSES :

Pierre HOLUIGUE rappelle que le Club doit réfléchir à sa médiatisation, et disposer en permanence d'un stock de flammes, bannières et calicots pour être identifié dans toutes les manifestations qu'il anime.

8 PERMANENCES

10 juillet	Michèle BEAUDRY
17 juillet	Gérard MIQUEL
24 juillet	Jean BEAUDRY
31 juillet	Gégé MAUREL

Prochain bureau : 31 août 2021 à 20 h 30

Dressé le 7 juillet 2021

Le Président du CST
Michel RANSOU